



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

51010 - Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques

Proposition d'attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux dans l'école de NIEDERROEDERN

Rapport n° CP/2017/464

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide aux travaux d'investissement réalisés dans l'école maternelle et élémentaire publique de la Commune de Niederroedern inscrite au contrat de territoire de Wissembourg-Génération 2

Les modalités d'intervention adoptées par le Département en faveur des Communes pour les travaux dans les écoles maternelles et élémentaires publiques sont différenciées selon qu'il s'agit des contrats de territoire de 1^{ère} ou 2^{ème} génération.

Dans le cadre des contrats de territoire de la 2^{ème} génération : le montant de l'aide départementale est négocié sur la base du guide de référence, en application de la délibération du Conseil Général n° CG/2012/59 du 22 octobre 2012 :

Le guide de référence offre un cadre propice à la négociation de tous les projets à inscrire dans le contrat, et dresse par domaine d'intervention une liste indicative d'opérations d'intérêt local, ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les présents dispositifs d'aides se fondent sur l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de la délibération du Conseil Départemental n° CD/2015/94 du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote générale de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives aux dossiers non déposés et restant à engager.

Pour le dossier présenté, une première facture de travaux a été justifiée au 31 décembre 2016.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 960 € à la Commune de Niederroedern pour des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'école élémentaire. Le coût de l'opération retenu est de 4 000 €, le taux d'intervention proposé est de 24 %.

Le dossier présenté est conforme à la programmation prévue dans les contrats de territoires correspondants.

La proposition d'attribution de subvention a été soumise pour avis à la commission des Territoires d'actions Nord. La proposition a recueilli un avis favorable.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
ENSPRI2 2016/1	R2016 Travaux Ecoles maternelles et primaires	1 600 000 €	323 058,13 €	960 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 960 € à la Commune de Niederroedern pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'attribution de cette subvention d'un montant de 960 € à la Commune est conforme aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY